



Rapporteur : M. MARTIN

47538

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Clôture du budget annexe Bioagropolis et reprise des soldes des comptes de bilan au budget principal

Le vendredi 10 février 2023 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pas de pouvoir donné), M. COULOMBEL (pas de pouvoir donné), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LAPAUSE (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h15.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de créer en 2005 un pôle de développement dédié à la santé animale, la sécurité alimentaire et l'agro-environnement, dénommé BioAgroPolis, dans les limites de la zone d'activité de la Grande Marche à Javené.

Dans le cadre de la conception de l'aménagement et des travaux de viabilisation de cette zone d'activité assurés par le Département, il a été créé en 2008 le budget annexe BioAgroPolis.

Les parcelles viabilisées ont permis l'implantation du bâtiment accueillant les laboratoires de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) et du Laboratoire Conseil Expertise Analyse (LABOCEA) et de proposer une zone d'activité réservée de préférence à des entreprises et laboratoires dans le champ des biotechnologies.

Avec la cession en 2022 des terrains concernés à Fougères Agglomération qui en assure dorénavant la commercialisation, il peut être procédé à la clôture du budget annexe BioAgroPolis.

Les soldes restants des comptes de bilan du budget annexe dont le détail des montants figure en annexe et portant notamment sur la fraction du prix de vente reporté dans le cadre de la cession des terrains à Fougères Agglomération sont à reprendre au budget principal.

Décide :

- de décider la clôture du budget annexe BioAgroPolis au 31 décembre 2022 ;
- d'approuver la reprise au budget principal des soldes des comptes de bilan à fin 2022 décrits en annexe.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230130V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation
Elodie JARNIGON